

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos par vidéoconférence le mercredi 10 mars 2021, à 21 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et M^e Diane Mondou, greffière.

NOTE : Avant la séance, à 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA COVID-19

Dès le début de la séance, M. le Préfet Gilles Salvas confirme la participation de la MRC à la Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19 qui aura lieu demain. Il précise que cette journée permettra d'honorer la mémoire des victimes de la COVID-19 et de saluer l'apport inestimable de tous les corps de métiers et des membres de la société civile qui sont présentement au front. Il ajoute que les drapeaux de la MRC seront mis en berne à cette occasion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et conformément aux mesures décrétées par le gouvernement du Québec, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-03-71

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, lors de la réunion du caucus, ont autorisé la révision du projet d'ordre du jour publié sur le site web de la MRC (report des points 7.3 et 8.4.1), le tout conformément à l'article 4.3 du règlement numéro 234-14;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
 Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que l'ordre du jour révisé soit adopté avec les modifications suivantes :

- Report du point 13.2 à une séance ultérieure;
- Ajout des sujets suivants au point 19 « Affaires nouvelles » :
 - o 19.1 Désignation des signataires pour la MRC;
 - o 19.2 Remerciements aux membres du conseil d'administration du CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-72 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 10 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 10 février 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-73 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 24 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 24 février 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-74 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2021 et totalisant 1 520 928,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-75 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2021 et totalisant 22 676,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2021-03-76 **AUTORISATION DU PAIEMENT DEES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose les crédits suffisants pour payer les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau (partie 5);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2021 et totalisant 32 175,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5

2021-03-77 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2021 et totalisant 80 936 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2021-03-78 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2021 et totalisant 1 169,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Serge Péloquin, en tant que président de Parc éolien Pierre-De Saurel, présente aux membres son résumé mensuel, soit :

- État de la production d'énergie au 9 mars 2021 : Si la tendance se maintient, Parc pourrait dépasser la prévision qui avait été établie pour le mois de mars;
- Renouvellement du contrat d'assurance pour les administrateurs avec le courtier Chapdelaine assurance;
- Vérification des états financiers de l'année 2020 par les auditeurs : Prochaines étapes : présentation aux membres du CA de Parc, présentation par la suite aux membres du Conseil de la MRC et dépôt public à la fin mai;
- Préparation des dossiers de dédommagement aux différents agriculteurs propriétaires de parcelles de terrain utilisées par Parc (pour le printemps 2021);
- Préparation, en collaboration avec la firme Opsis, du prochain calendrier relatif aux travaux d'entretien du Parc (ensemble des équipements mécaniques et électriques);
- Démarche en vue de l'obtention de différentes propriétés intellectuelles pour les deux prochaines années;
- Renouvellement de la licence des logiciels permettant les opérations à distance.

M. le Conseiller régional Denis Marion informe les membres qu'une rencontre de la Table de développement social de Pierre-De Saurel a eu lieu le 18 février. Il rappelle que la Table, qui réunit différents intervenants régionaux, est un partenaire majeur de la MRC dans le cadre de l'élaboration de la politique de développement social. Il ajoute que, parallèlement à ce dossier, la Table travaille actuellement à la préparation d'un plan d'actions sur plusieurs années. Il souligne que la Table bénéficie d'un soutien financier important de la Fondation Chagnon, ce qui contribue à intensifier l'action en développement social sur le territoire, de même que la concertation entre les organisations.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 333-21 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LA DATE DE LA VENTE ANNUELLE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (ABROGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 207-11 ET 325-20)

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 334-21 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au troisième jeudi de septembre (abrogation des règlements numéros 207-11 et 225-20).

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres avant la présente séance.

2021-03-80

PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

CONSIDÉRANT le transfert, en faveur de la MRC, du Fonds local d'investissement (FLI) par la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'évaluation des différents placements dans le cadre du FLI;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de certaines entreprises;

CONSIDÉRANT les prêts suivants :

- contrat numéro NO 23-09-2013 au montant initial de 10 000 \$ dont un solde de 8 175,97 \$ reste à payer;
- contrat numéro NO 03-07-2014 au montant initial de 50 000 \$ dont un solde de 34 364,41 \$ reste à payer ;
- contrat numéro NO 04-02-2009 au montant initial de 25 000 \$ et contrat numéro NO 02-03-209 au montant initial de 25 000 \$ dont un solde total de ces deux prêts de 31 153,78 \$ reste à payer;
- contrat numéro NO 30-11-2012 au montant initial de 40 000 \$ dont un solde de 6 899,90 \$ reste à payer;
- contrat numéro NO 20-11-2017 au montant initial de 50 000 \$ dont un solde de 46 668,93 \$ reste à payer;
- contrat numéro NO 03-03-2014 au montant initial de 10 000 \$ dont un solde de 5 536,19 \$ reste à payer;

CONSIDÉRANT qu'une provision pour mauvaises créances a déjà été prévue dans certains dossiers et qu'il est pertinent de confirmer les provisions pour créances douteuses au 31 décembre 2020 :

- contrat numéro NO 23-09-2013, provision pour mauvaise créance de 8 175,97 \$;
- contrat numéro NO 03-07-2014, provision pour mauvaise créance de 31 078,58 \$;
- contrats numéros NO 04-02-2009 et NO 02-03-209, provision pour mauvaise créance de 31 153,78 \$;
- contrat numéro NO 30-11-2012 provision pour mauvaise créance de 6 899,90 \$;
- contrat numéro NO 20-11-2017, provision pour mauvaise créance de 28 000,00 \$;
- contrat numéro NO 03-03-2014, provision pour mauvaise créance de 5 536,19 \$;

CONSIDÉRANT que certaines démarches juridiques restent possibles pour récupérer une partie de ces montants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise la provision pour mauvaises créances d'un montant de 110 844,42 \$ pour l'année 2020 dans le cadre de l'évaluation des placements du FLI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-81 **ENTÉRINEMENT DU PAIEMENT DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

Les membres prennent connaissance du sommaire des dépenses et des paiements autorisés pour l'année 2020 dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) géré par le CLD.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC entérine le paiement des dépenses autorisées pour l'année 2020 dans le cadre du FLI, le tout pour un montant total de 1 052 250 \$ prélevé à même le financement à long terme des activités d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-82 **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2, PARTIE 2 - APPROBATION DU PROJET 202102-001P2 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE PIERRE-DE SAUREL**

Les membres prennent connaissance du projet 202102-001P2 « Mobilisation et animation des communautés 2021 » présenté par la Corporation de développement communautaire (CDC) Pierre-De Saurel dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises du CLD indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202102-001P2 « Mobilisation et animation des communautés 2021 » de la CDC Pierre-De Saurel;
- autorise le versement d'une subvention de 40 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée pour le soutien aux organismes de développement régional (partie 2 du volet 2 du FRR);
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-83 **OCTROI DES CONTRATS DE COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET/OU L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL (30 MAI 2021 AU 29 MAI 2026)**

Les membres prennent connaissance de la note du 8 mars 2021 du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles concernant les résultats de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public AO-2021-01-01 pour la collecte, le transport, le traitement et/ou l'élimination des matières résiduelles générées par l'écocentre régional (30 mai 2021 au 29 mai 2026);

CONSIDÉRANT que le lancement de cet appel d'offres public a été autorisé par le Conseil de la MRC par la résolution 2020-11-382;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres comportaient six (6) lots sur lesquels les entreprises pouvaient soumissionner distinctement, soit :

- Lot A - Agrégats (béton, brique, asphalte, pierre);
- Lot B - Bois;
- Lot C - Bardeaux d'asphalte;
- Lot D - Gypse;
- Lot E - Résidus vert;
- Lot F - Résidus ultimes;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres dans le délai prescrit, soit (prix incluant les taxes pour une année civile complète) :

Nom des soumissionnaires	Lot A Agrégats	Lot B Bois	Lot C Bardeaux d'asphalte	Lot D Gypse	Lot E Résidus verts	Lot F Résidus ultimes
EBI Environnement inc.	41 382,00 \$	129 103,22 \$	46 037,48 \$	129 548,65 \$	34 760,88 \$	120 053,78 \$
Excavation Sorel inc.	22 070,40 \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$

CONSIDÉRANT qu'un ajustement a été apporté à ces montants concernant le calcul de la TVQ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues se sont avérées conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, compte tenu du coût excessif lié au transport du gypse, de ne pas octroyer de contrat pour le lot D;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès du plus bas soumissionnaire conforme, le gypse entre dans la composition des résidus ultimes du lot F;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC

- octroie aux entreprises ci-dessous les contrats relatifs à la collecte, au transport, au traitement et/ou à l'élimination des matières résiduelles générées par l'écocentre régional, et ce, pour une durée de cinq ans (30 mai 2021 au 29 mai 2026) :
 - à Excavation Sorel inc. le contrat pour le lot A (agrégats) au coût annuel de 22 075,20 \$, taxes incluses, le tout sur la base des données de référence (quantités et prix unitaires) du bordereau de soumission;
 - à EBI Environnement inc. les contrats pour les lots B, C, E et F (bois, bardeaux d'asphalte, résidus verts et résidus ultimes) au coût annuel de 335 847,73 \$, taxes incluses, le tout sur la base des données de référence (quantités et prix unitaires) du bordereau de soumission;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres AO-2021-01-01 relatifs à ces services tiennent lieu de contrats entre les parties et que le paiement de ces services se fera en fonction des quantités réelles;
- n'octroie aucun contrat pour le lot D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-84 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-08-248 RELATIVE À LA RÉPARTITION DES DISTRIBUTIONS DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-248 relative à la répartition des distributions de l'année 2019 de Parc éolien Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que l'affectation de la somme du surplus affecté au fonds de prévoyance est de 225 976 \$ et non de 225 276 \$;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC modifie le troisième point de forme de la conclusion de la résolution 2020-08-248 comme suit :

- affecte la somme de 225 976 \$ au surplus affecté au fonds de prévoyance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-85 **AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT L'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'OFFICE DE TOURISME ET CONGRÈS LES VALLÉES DE L'ARCHIPEL DU LAC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC octroie annuellement une contribution financière à l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du lac Saint-Pierre (Office);

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente établissant les conditions et modalités liées à cet octroi se termine en avril prochain;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-15 confirmant le montant de l'engagement budgétaire de la MRC destiné à l'Office pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de conclure un nouveau protocole d'entente avec l'Office, et ce, pour une durée d'un an (1) an, avec une possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le directeur général et le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une contribution financière à l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du lac Saint-Pierre pour une durée d'un an;
- confirme que la première tranche de la contribution financière de 2021 prévue à l'article 4.1 a été versée à l'organisme à la suite de l'adoption de la résolution 2021-01-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-86 **AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT le Plan budgétaire du gouvernement du Québec de mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services améliorés qui répondent davantage aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT que ces ressources devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC à cet égard;

CONSIDÉRANT que le Ministre a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de convention d'aide financière élaboré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation a été remis aux membres du Conseil de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le contenu de la convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de Pierre-De Saurel concernant la création du réseau « Accès entreprise Québec »;
- autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de Pierre-De Saurel, ladite convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-87

NOUVELLE PROLONGATION CONCERNANT LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-396 prolongeant jusqu'au 10 mars 2021 le mandat des personnes nommées par la MRC au sein des organismes externes ci-dessous :

- Comité ZIP du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel : M. Denis Benoit;
- Coopérative de solidarité de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- OBV Yamaska : M. Michel Péloquin;
- Parc éolien Pierre-De Saurel (compagnie 9232-3674 Québec inc) : M^{me} Martine Bourgeois, MM. Michel Blanchard, Yves Labrecque, Serge Mercier et Serge Péloquin;
- Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC n'a pas été en mesure d'entamer sa réflexion et son analyse sur la procédure liée aux nominations au sein d'organismes externes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de prolonger à nouveau les mandats mentionnés ci-dessus;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC prolonge jusqu'au 24 novembre 2021 les mandats suivants au sein des organismes externes ci-dessous :

- Comité ZIP du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel : M. Denis Benoit;
- Coopérative de solidarité de la Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;
- OBV Yamaska : M. Michel Péloquin;
- Parc éolien Pierre-De Saurel (compagnie 9232-3674 Québec inc) : M^{me} Martine Bourgeois, MM. Michel Blanchard, Yves Labrecque, Serge Mercier et Serge Péloquin;
- Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre : M. Michel Péloquin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-88

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA MRC À L'OCCASION DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2021

CONSIDÉRANT la correspondance du 2 mars 2021 de Transplant Québec demandant à la MRC de renouveler son appui à l'occasion de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tient annuellement au mois d'avril;

CONSIDÉRANT que la MRC participe depuis plusieurs années à cette importante semaine de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la MRC est fière de promouvoir cette cause auprès de sa population;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC appuie la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril et s'engage à hisser le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus à cette occasion et à sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-89

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-11-386 CONCERNANT LE FINANCEMENT DU PROJET PR-2021-020-SOC « ENTENTE EN IMMIGRATION - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS » ET L'EMBAUCHE DE LA RESSOURCE REQUISE POUR SA MISE EN OEUVRE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-386 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel concernant l'approbation du projet PR-2021-020-SOC « Entente en immigration - Programme d'appui aux collectivités - Phase 1 : Élaboration du plan d'action »;

CONSIDÉRANT que la MRC, dans cette résolution, indiquait notamment qu'une partie de sa contribution financière serait financée par le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de confirmer que cette partie de la contribution financière de la MRC de l'ordre de 17 648,75 \$ sera plutôt financée à même le surplus accumulé non affecté du fonds général;

CONSIDÉRANT que le projet présenté prévoit l'embauche d'une ressource pour agir à titre de coordonnatrice du projet en immigration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser cet élément qui constitue une étape préliminaire importante;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2020-11-386 comme suit :

- Remplace le dernier CONSIDÉRANT par celui-ci :

CONSIDÉRANT qu'une partie de la contribution financière de la MRC sera financée par le surplus accumulé non affecté du fonds général;

- Remplace l'avant dernier point de forme de la conclusion par les deux suivants :
 - confirme sa contribution financière au projet pour un montant total de 26 783,75 \$ réparti comme suit : 17 648,75 \$ provenant du surplus accumulé non affecté du fonds général et 9 135 \$ en ressources humaines;
 - autorise le directeur général à procéder à l'embauche de la ressource requise pour la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-90

ADOPTION DU RAPPORT SYNTHÈSE DE L'AN 12 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT que depuis cette adoption des actions ont été réalisées dans le cadre de la réalisation des plans de mise en œuvre du SCRSI;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque autorité locale ou régionale doit produire un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont produit leur rapport d'activités pour l'an 12;

CONSIDÉRANT que l'an 12 correspond à la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le rapport synthèse rédigé par la MRC à la suite de la production et du dépôt des rapports d'activités des municipalités pour l'an 12;

CONSIDÉRANT que ce rapport synthèse, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* et au chapitre 4 du SCRSI, doit faire l'objet de l'approbation du Conseil de la MRC avant d'être transmis au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars, puis aux municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport synthèse de l'an 12 tel que déposé et autorise sa transmission à la ministre de la Sécurité publique et aux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-91

**RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
CONCERNANT LES SERVICES DES CADETS À L'ÉTÉ 2021 ET
ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPARTITION DES COÛTS**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska désirent utiliser les services de cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2021;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat relative à la fourniture de ces services signée par le préfet, laquelle a été soumise aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente le nombre d'heures de travail garanties pour ces services est de 400 heures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de redéfinir la répartition des heures incluse dans la résolution relative à la déclaration d'intérêt de la MRC pour ces services (résolution 2020-11-391);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2021 qui a été signée par le préfet;

- accepte le coût et la répartition s'y rattachant, soit : 10 000 \$ assumé par la MRC de Pierre-De Saurel pour un total de 400 heures, lequel est réparti aux municipalités participantes de la façon suivante :

MUNICIPALITÉS	HEURES	MONTANT
Massueville	4	100 \$
Saint-Aimé	4	100 \$
Saint-Joseph-de-Sorel	147	3 675 \$
Saint-Ours	30	750 \$
Saint-Robert	4	100 \$
Sainte-Anne-de-Sorel	20	500 \$
Saint-Roch-de-Richelieu	40	1 000 \$
Sorel-Tracy	147	3 675 \$
Yamaska	4	100 \$
TOTAL	400	10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-92

PRÉPARATION D'UN PROJET D'ENTENTE POUR UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT le plan de transport régional adopté par le Conseil de la MRC le 10 février 2021 (résolution 2021-02-62);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par l'adoption de ce plan, veut doter la région d'un véritable service de transport régional et interrégional;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce projet renforcera la complémentarité rurale et urbaine, permettra une occupation dynamique du territoire et répondra aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que le développement du transport s'inscrit et concorde avec les travaux du chantier d'attraction de la main-d'œuvre et de la politique en développement social;

CONSIDÉRANT que, pour mettre en œuvre le plan de transport régional, des ententes doivent être conclues avec les municipalités locales pour déléguer à la MRC la compétence en matière de transport de personnes pour les modes suivants : adapté, collectif régional, taxibus et collectif interrégional;

CONSIDÉRANT que ces ententes de délégation auront pour objet de définir les modalités administratives applicables;

CONSIDÉRANT la séance d'information tenue avec les directions générales et les élus des municipalités dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise la préparation, pour approbation, d'un projet d'entente concernant la délégation de compétence en matière de transport à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-93

OCTROI D'UN MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU STACR POUR PRÉPARER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES LIÉS AUX CONTRATS PROJÉTÉS

CONSIDÉRANT le plan de transport régional adopté par le Conseil de la MRC le 10 février 2021 (résolution 2021-02-62);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entamer les étapes nécessaires à sa mise en œuvre, entre autres celle liée à la préparation des documents d'appels d'offres en vue de l'octroi des différents contrats projetés;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC mandate le directeur général du Service de transport adapté et collectif régional (STACR), M. Simon Berthiaume, pour préparer les documents d'appel d'offres liés aux différents contrats projetés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2021-03-94

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE - BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES

Les membres prennent connaissance de la résolution 2021-01-010 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, laquelle sollicite l'appui des MRC pour demander que le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques soit augmenté pour l'été 2021.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution 2021-01-010 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;
- demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2021-03-95

MODIFICATION AUX POUVOIRS INHÉRENTS DÉVOLUS À LA DIRECTRICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

CONSIDÉRANT le départ du titulaire du poste de directeur-général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a débuté un processus de recrutement;

CONSIDÉRANT que l'article 184 du Code municipal du Québec (CM) prévoit que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le Conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT que la MRC désire confier à M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, les droits, pouvoirs et privilèges inhérents à ceux d'un secrétaire-trésorier adjoint pour l'exécution des tâches et responsabilités touchant la trésorerie de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- confie, rétroactivement au 8 mars 2021, à M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, les pouvoirs inhérents à ceux d'un secrétaire-trésorier adjoint au sens de l'article 184 du CM pour toute responsabilité et gestes posés relevant du secrétaire-trésorier de la MRC en matière de trésorerie;
- confère également à M^{me} Josée Bergeron tous les accès informatiques aux registres, fichiers et dossiers de la MRC relevant de la trésorerie auprès des fournisseurs, des institutions financières, des services gouvernementaux et autres;
- autorise de plus M^{me} Josée Bergeron à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions, notamment auprès des fournisseurs, des institutions financières et des services gouvernementaux;
- ajoute que cette attribution inclut la signature des chèques et autres effets bancaires de la MRC, selon la formule habituelle d'un élu et un fonctionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-03-96

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

CONSIDÉRANT la mise en place de la nouvelle gouvernance en matière de développement économique régional, soit l'organisme Développement économique Pierre-De Saurel (résolution 2021-01-27);

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé afin de sélectionner les administrateurs de ce nouvel organisme (représentants des milieux des affaires, agricole/agroalimentaire et économie sociale);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2021-02-67, a procédé à la sélection de ces administrateurs, lesquels composeront le conseil d'administration de Développement économique Pierre-De Saurel avec le maire de la ville-centre, le préfet de la MRC et le député de Richelieu, à titre d'observateur;

CONSIDÉRANT que Développement économique Pierre-De Saurel prendra désormais la relève du CLD qui était en place depuis plusieurs années, et ce, avec un mandat plus élaboré et des ressources financières et humaines plus importantes pour optimiser le développement économique régional;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil tiennent à remercier les membres sortants du conseil d'administration du CLD pour leur précieuse contribution sur le plan du développement économique régional;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC remercie chaleureusement le président sortant, M. Bertin Côté, ainsi que les administratrices M^{mes} Martine Bourgeois et Christiane Fortin-Gouin pour leur bon travail, leur grande implication et leur précieuse collaboration au sein du CLD de Pierre-De Saurel.

Des remerciements sont également adressés aux conseillers régionaux qui siégeaient au conseil d'administration du CLD et dont le mandat prend fin, soit : M^{me} Diane De Tonnancourt et M. Vincent Deguise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.

Aucune question n'est portée à l'attention des membres.

2021-03-97

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Diane Mondou, greffière